

## **REGLEMENT POUR L'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE**

Ce règlement est applicable à tous les utilisateurs.

1. La réservation est à faire auprès de :

Administration communale  
Chemin sur la Vella 1  
1692 Massonnens  
☎ 026 653 28 36 / [commune@massonnens.ch](mailto:commune@massonnens.ch)

2. Le locataire s'engage :

- a) à remettre en ordre la salle
- b) à signaler à l'administration communale d'éventuels dégâts ou non fonctionnement.

3. Il est interdit d'apporter des boissons ou quelconque collation. Toute exception doit faire l'objet d'une demande au conseil communal.

4. Il est interdit de fumer dans la salle.

5. La réservation de la salle implique par le locataire l'acceptation sans réserve de ces prescriptions.

Le Conseil communal

---

### **Location**

#### **Pour les sociétés locales**

Mise à disposition gratuitement.

#### **Pour les autres**

Sera fixée par le Conseil communal selon la nature et le temps d'utilisation.

Le Conseil communal